

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES  
**SEANCE PLENIERE 23 JUILLET 2021**  
**DISCOURS DU PRESIDENT, MICHEL PÉLIEU**



Mes chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la première session publique du Conseil départemental, après son installation le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Plus qu'une assemblée plénière, il s'agit surtout d'une réunion de travail au cœur de l'été, destinée à finaliser l'installation de notre Institution, pour lui permettre d'être pleinement opérationnelle, dans sa nouvelle configuration, dès la rentrée de septembre.

Nous allons donc, de façon très concrète, procéder essentiellement à

- l'adoption de notre règlement intérieur,
- la constitution des différentes commissions de travail,
- la désignation des représentants dans les différents organismes au sein desquels nous sommes appelés à siéger.

Tous ces sujets, très factuels, donnent toujours lieu à beaucoup d'échanges, de débats, parfois même de négociations, en amont, entre les différents groupes.

Vous vous êtes prêtés à cet exercice de façon très constructive, dans le respect de l'esprit de concorde que j'ai appelé de mes vœux lors de notre première réunion. Je vous en remercie.

Pour ce qui me concerne, je veille à respecter les échanges et débats entre les différents groupes politiques.

Mais je garde à l'esprit deux points de vigilance que je vous invite à partager :

- premièrement : garantir une place à chacune des sensibilités présentes dans notre assemblée. Vous le savez, j'y tiens absolument.
- deuxièmement : vous le savez également, je tiens à ce que nous formions une équipe. Et, comme dans toutes les équipes, il faut optimiser les compétences de chacun en veillant à ce que les bonnes personnes soient placées aux bons postes.

C'est à ces deux conditions que le Conseil départemental pourra agir efficacement au service de notre département et de ses habitants.

C'est dans cet esprit que nous avons déjà désigné, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, les membres de la Commission Permanente.

Aujourd'hui, il convient de procéder à la constitution des commissions de travail.

Ces commissions sont au nombre de 6. Consacrées chacune à un sujet particulier, elles sont chargées d'étudier les dossiers présentés ensuite en session plénière.

Si j'ai souhaité, dans cette nouvelle mandature, ajouter une nouvelle commission, qui sera consacrée au « Projet de territoire, attractivité et prospective », je tiens néanmoins à ce que leur nombre reste limité.

La multiplication des commissions conduit à un travail trop sectoriel qui finit par nous faire perdre de vue le sens de notre action.

La concentration des commissions permet, au contraire, d'ajouter de la cohérence, de la lisibilité et du sens.

Quel que soit le sujet traité, nous devons parvenir à garder une vision d'ensemble, une vision transversale.

Si j'évoque plus particulièrement ces commissions dans mon propos introductif, c'est véritablement pour insister sur l'importance que je leur accorde dans mon mode de gouvernance.

Je tiens, en effet, à ce que les décisions que nous prendrons soient construites de façon collective et débattues entre nous. Les commissions doivent être le lieu de ces échanges constructifs.

Enfin, je me réjouis, d'ores et déjà, sans anticiper sur les votes à venir, que l'organisation proposée permette à chaque groupe d'assurer la présidence d'au moins une commission ou la responsabilité d'une Vice-Présidence.

Chaque groupe pourra ainsi assumer l'animation des travaux de notre assemblée sur une thématique confiée.

Voilà les points sur lesquels je souhaitais insister en introduction de notre session et je vous propose d'attaquer l'examen des dossiers à l'ordre du jour, sans plus attendre.

**Michel PÉLIEU,**

Président du Département des Hautes-Pyrénées